

COMMUNE DE SAINT-CYR (87)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion étant délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration).

L'assainissement autonome (individuel) est, quant à lui, de la compétence de la communauté de communes Ouest Limousin.

Les opérations d'ordre (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : travaux réalisés et subventions perçues pour ces travaux.

I. La section de fonctionnement.

Dépenses.

Les fournitures diverses et les frais de personnel à rembourser au budget principal.

Les intérêts de l'emprunt et charges financières.

Le virement à la section d'investissement.

Le déficit reporté de 2022.

Les opérations d'ordre.

Les dépenses **réelles** de fonctionnement s'élèvent à **12 201€**

Recettes.

La redevance d'assainissement (part communale prélevée sur les factures de la SAUR et reversée à la commune) et la PFAC (participation forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif).

Une subvention du budget principal.

Les opérations d'ordre.

Les recettes **réelles** de fonctionnement s'élèvent à **30 605.10€**

La section s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 41 693.75€

I. La section d'investissement.

Dépenses.

La fin des travaux de réorganisation des systèmes d'assainissement commencés en 2022.

La pose d'un tabouret de raccordement au Grand-Vedeix.

Le remboursement du capital de l'emprunt.

Les opérations d'ordre.

Les restes à réaliser sur les travaux de réorganisation des systèmes d'assainissement prévus au budget 2022.

Le déficit reporté de 2022.

Les dépenses **réelles** d'investissement s'élèvent à **307 600€**.

Recettes.

Le FC TVA.

Le solde des subventions attendues de l'Agence de l'eau et du département.

Les opérations d'ordre.

Le virement de la section de fonctionnement.

Les recettes **réelles** d'investissement s'élèvent à **452 688.46€**.

La section s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 475 115.46€.

Fait en mairie, le 11 avril 2023.